

Image not found or type unknown



## résiliation d'un devis signé

Par **BERNY**, le **31/08/2010** à **10:58**

bonjour ,  
en février 2010 , j'ai accepté un devis pour des travaux , le chef de chantier nous a promis  
avant les congés d'été et rien !  
suite à plusieurs appels , il ne donne pas signe !  
suis-je en droits d'annuler le chantier et de réclamer le chèque d'acompte qui ne sera débité  
qu'à la fin des travaux ?  
pas de dâte écrite , juste verbale !  
merci . sophie